



International Union Against
Tuberculosis and Lung Disease
Health solutions for the poor

L'Initiative Bloomberg

Pour la réduction du tabagisme



Gérée par
L'Union Internationale Contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires
Ainsi que par
Campaign for Tobacco-Free Kids

APPEL À PROPOSITIONS

Série 30
Juillet 2021

Une initiative mondiale pour la réduction du tabagisme dans les pays à faible et moyen revenu a été lancée en 2006 avec des fonds de Michael R. Bloomberg. Un programme de subventions octroyées par appels à propositions représente une part importante de l'Initiative. Le programme de subventions soutient des projets consistants à mettre au point et à conduire des interventions de lutte anti-tabac à forte répercussion et s'appuyant sur des données factuelles.

Le programme de subventions est géré par l'Union Internationale Contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires (l'Union) et la Campaign for Tobacco-Free Kids.

Au cours des vingt-neuf premiers cycles du programme de subventions, 622 subventions ont été approuvées dans 65 pays.

Quels sont les pays éligibles ?

Bien que tous les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (selon la classification de la Banque mondiale) soient invités à présenter une demande, l'Initiative accorde la priorité aux pays qui comptent le plus grand nombre de consommateurs de tabac. Celles-ci le sont:

la Chine
l'Inde
l'Indonésie
le Bangladesh
le Pakistan
le Vietnam
les Philippines
le Brésil
l'Ukraine
le Mexique

Deux séries de subventions sont accordées par an, une série de subventions ouverte (Open Grant Round) et une série de subventions stratégique (Strategic Grant Round)

Série de subventions ouverte (OGR) – Programme international de subventions octroyées par appels à propositions, ouvert aux candidats de tous les pays à faible et moyen revenu.

Série de subventions stratégique (SGR) – Cette série est ouverte aux seuls candidats provenant des dix pays prioritaires.

Qui peut demander une subvention ?

Les organisations gouvernementales et non gouvernementales installées dans les pays éligibles peuvent demander des subventions.

1) Les organisations gouvernementales comprennent, sans y être limitées, les ministères nationaux, les autorités des États ou des provinces, les autorités des villes/municipalités et les bureaux affiliés.

2) Les organisations non gouvernementales (ONG) dotées d'une expérience appropriée en matière de plaidoyer visant à modifier ou à mettre en œuvre des politiques, notamment, sans s'y limiter, les organisations de la société civile, les institutions éducatives (par exemple les universités) et les organismes indépendants menant une réflexion sur les politiques (les « think tanks »).

3) Les candidats doivent être des entités juridiques immatriculées reconnues, capables de conclure des arrangements contractuels, de recevoir des fonds étrangers pour les activités proposées et d'assumer des obligations juridiques et financières.

4) Les ONG effectuant une candidature ne peuvent pas être les bénéficiaires d'un soutien financier de la part d'un fabricant de produit du tabac ou de la maison-mère, d'une filiale ou d'une entité affiliée d'un fabricant de produit du tabac y compris PMI IMPACT et Foundation for a Smoke-free World (Fondation pour un monde sans fumée).

Le programme de subventions n'accorde pas de financement aux particuliers.

Quels types de projets seront financés ?

Les propositions doivent viser à la modification des politiques, pour conduire à une réduction substantielle du tabagisme.

La priorité sera donnée aux projets qui débouchent sur des améliorations durables en matière de lois, réglementations et politiques de lutte contre le tabagisme aux niveaux national ou sous-national (par ex. provinces, États, villes), notamment (mais sans s'y limiter) :

- Des mesures fiscales et financières
- Des interdictions de publicité directe et indirecte (y compris promotion et sponsoring)
- La mise en place d'une loi antitabac pour les lieux publics et les lieux de travail
- Des politiques relatives à des étiquettes portant des illustrations de mise en garde sur les produits du tabac
- La politique de l'article 5.3 de la CCLAT (doit être en association avec le renforcement des politiques MPOWER).

Quels types de projets NE seront PAS financés ?

Le programme de subventions ne finance pas de programmes éducatifs (scolaires ou autres) ni de programmes agricoles ou de substitution des cultures.

Le programme de subventions ne finance pas la recherche fondamentale, les études universitaires, les études de prévalence ou les services d'arrêt du tabac. Néanmoins, nous pourrions considérer le financement pour une recherche qui soutienne directement la mise en œuvre d'une politique.

Des études systématiques de la prévalence chez les adultes sont réalisées séparément avec le soutien de l'Initiative Bloomberg mais ne sont pas financées par le programme de subventions.

Les projets doivent viser à combler une lacune stratégique dans la lutte nationale contre le tabagisme et éviter la duplication des travaux déjà menés ([veuillez consulter les projets précédemment financés](#))

Quel montant un projet peut-il recevoir ?

Les candidatures pour les propositions peuvent être comprises entre US\$50 000 et US\$250 000 par an. Les propositions de projet entre six et vingt-quatre mois seront considérées.

Les niveaux de financement doivent être cohérents avec l'envergure et la capacité de votre organisation. Le caractère raisonnable des coûts est un facteur pris en compte lors de l'examen des propositions.

Présentation de vos idées pour un projet

Les candidats doivent d'abord soumettre une courte « Idée de projet » via le système en ligne à l'adresse : www.tobaccocontrolgrants.org.

Les candidats peuvent présenter plus d'une idée de projet, cependant, les doublons de propositions seront considérés comme inéligibles.

La date limite de soumission des idées de projets est fixée au **lundi 2 août 2021** à 12h00, heure normale de l'Est (heure GMT -5 heures) (pour vérifier à quelle heure cela correspond dans votre pays, veuillez consulter www.timeanddate.com).

Seules les candidatures rédigées en anglais seront acceptées.

Comment les idées de projets seront-elles sélectionnées pour continuer ?

Les idées de projets seront examinées par un groupe de travail conjoint de l'Union et de Campaign for Tobacco-Free Kids.

L'Union gère les subventions conçues pour renforcer les efforts des organisations gouvernementales et des ONG pour lutter contre le tabagisme. La Campaign for Tobacco-Free Kids gère les subventions visant à mettre au point et à conduire des campagnes de plaidoyer stratégiques, et où la volonté politique existe

Les idées de projets seront évaluées sur leur capacité à réduire le tabagisme (20 %) ; leur répercussions sur la population (20 %) ; la volonté politique de soutenir les objectifs du programme proposé (20 %) ; la conception du projet (20 %) ; la capacité avérée de l'organisation à influencer le domaine politique concerné (10 %) ; ainsi que la collaboration et le partenariat multi-sectoriels (10 %).

Les idées de projets qui combler une lacune stratégique identifiée dans la lutte contre le tabagisme des pays ou régions concernés et qui présentent des partenariats efficaces seront examinées de manière globale. Ces lacunes peuvent inclure (sans s'y limiter) le domaine de la taxation, de la politique de l'article 5.3 de la CCLAT (doit être en association avec le

renforcement des politiques MPOWER), des illustrations de mise en garde pour la santé et des initiatives antitabac.

Les candidats sauront au plus tard le 17 septembre 2021 si leur idée de projet est retenue afin de soumettre leur proposition complète. Les propositions complètes soumises sans invitation directe ne seront pas prises en compte.

Comment les propositions complètes sont-elles évaluées ?

Les propositions complètes seront examinées par un comité du programme de subventions de l'Union et de Campaign for Tobacco-Free Kids. Des spécialistes internationaux sélectionnés de la lutte contre le tabagisme pourront également être invités à examiner des propositions particulières, à la libre appréciation du personnel du programme de subventions.

Les critères d'évaluation des propositions sont les suivants :

- A. Capacité à réduire le tabagisme dans le pays avec réalisation de la ou des politique(s) MPOWER (15 %)
- B. Répercussion sur la population (potentiel en termes de vie sauvées) (15 %)
- C. Volonté politique de soutenir les objectifs du programme proposé (20 %)
- D. Conception du projet (15 %)
- E. Capacité avérée de l'organisation à influencer le domaine politique concerné (10 %)
- F. Collaboration et partenariat multi-sectoriels (10 %)
- G. Budget (10%)
- H. Le plan d'évaluation (10%)